

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 JUN 2023

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN VUS DE FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

DE 2023- 035

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 22
Absents : 22
- dont ayant donné pouvoir : 16
Votants : 38
-dont « pour » : 38
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non participations : 0

Le jeudi 15 juin 2023 à 16h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques	FERRARI Blaise GIUDICELLI Jean NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSINI François	ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François SOUSTRE Frédéric	TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara
--	--	---	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI -COLONNA Nicolette (à Cognetti-Turchini Catherine) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) BRUSCHINI Pierre (à Orsoni Pierre) CASANOVA David (à Brignole Jean) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	FRANCESCHETTI Bernard (à Oimeta Pierre) GERONIMI Pierre Marie (à Vesperini Clara) GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) MORACCHINI Christian (à Costa Jacques)	NEGRONI Jérôme (à Soustre Frédéric) PASQUALINI Jean-Félix (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) VINCENSINI Augustin (à Renucci Franck)
--	---	--	---

Absents :

ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CIATTONI Michel COSTA Lucien	FILIPPI Jean François GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre	MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MAESTRACCI Jean Félix PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane	POLIDORI Michel RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine
--	--	--	---

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 09 JUN 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 15 JUN 2023 À 16H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de 4 emplois non permanents d'adjoint administratif territorial en vue d'assurer les fonctions d'agent administratif pour l'office de tourisme intercommunal Pasquale Paoli afin d'assurer les missions d'accueil aux publics et la gestion administrative courante, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 6 mois.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix :

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230615-2023-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3, 2° et 34,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 38 voix pour 0 Contre 0 Abstentions 0 Non participation

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer, 4 emplois **non permanent d'adjoint administratif territorial** relevant du grade d'adjoint administratif territorial, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période de **6 mois**,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au **1^{er} échelon**, échelle C1, du grade d'Adjoint Administratif Territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivités, aux articles et chapitres prévus à cet effet

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 22/06/2023*



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230615-2023-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

